



Direction des ressources humaines

Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement

Bureau des personnels ATSS

n° 065/2025-2026/DPATE/HF/AM

Affaire suivie par :

Hélène FAUCHER

Tél : 03 26 05 99 06

Mél : dpate.atss@ac-reims.fr

Reims, le 14 janvier 2026

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Objet : Liste d'aptitude 2026 des personnels de la filière technique (ARTF, TECH, ASI, IGE) :

Référence : Bulletin officiel n°43 du 13 novembre 2025 – Note de service du 29-10-2025 NOR : MEN2526515N

Votre attention est attirée sur le lancement de la campagne annuelle de promotion par liste d'aptitude 2026 pour l'accès aux corps des IGR, IGE, ASI et TECH.

• **Conditions** : la promotion de corps par liste d'aptitude s'effectue, au choix, par voie d'inscription sur une liste établie annuellement dans le cadre d'une procédure transparente conformément aux Lignes Directrices de Gestion ministérielles.

Sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté (cf annexe C13I), sont promouvables les agents en position d'activité, de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou autre administration.

• **Constitution du dossier** : le dossier de candidature à la liste d'aptitude doit comprendre :

- **la fiche individuelle de proposition de l'agent** (annexe C2), dactylographiée,
- **le rapport d'aptitude professionnelle** dactylographié (annexe C3), établi par l'autorité hiérarchique en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. L'autorité hiérarchique signera ce rapport en indiquant son nom et qualité en toutes lettres. Il doit être en cohérence avec le rapport d'activité rédigé par l'intéressé. Il sera signé par l'agent après en avoir pris connaissance.

J'attire votre attention sur l'importance de ce rapport circonstancié, ni trop long, ni trop court, qui doit permettre d'apprécier l'adéquation des compétences et qualités du candidat avec celles attendues dans le corps visé.

- **le rapport d'activité de l'agent** (annexe C4) est rédigé par l'agent qui le transmet dactylographié à son autorité hiérarchique, accompagné d'un **curriculum vitae** qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel. Ce dernier signera ce rapport d'activité en indiquant son nom et qualité en toutes lettres.
- le dossier sera impérativement accompagné **d'un organigramme**, signé par l'autorité hiérarchique, qui

Pièces jointes :

- | | |
|-------------|---|
| annexe C13I | Conditions d'accès LA |
| annexe C2 | Proposition d'inscription LA |
| annexe C3 | Rapport d'aptitude professionnelle |
| annexe C4 | Rapport d'activité et parcours professionnel de l'agent |
| annexe C7 | Liste récapitulative des propositions pour LA |

Préambule et lignes directrices de gestion carrières ATSS

Mode opératoire du dépôt de candidature

permettra d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Le nom et qualité l'autorité hiérarchique devront figurer en toutes lettres.

En cas de candidatures multiples pour l'accès à un même corps dans un même service ou établissement, il conviendra à l'autorité hiérarchique d'établir un classement des différentes candidatures (annexe C7).

Compte tenu des délais de transmission au Ministère, je vous demande de bien vouloir me retourner avant le **vendredi 13 février 2026, 23h59**, l'ensemble des documents précités par le biais d'un dépôt personnel suivant un nouveau mode opératoire de dépôt des candidatures sur l'adresse suivante :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-liste-aptitude-itrf-2026>

J'attire votre attention sur ce nouveau processus de dépôt en ligne du dossier de candidature. Vous devez le réaliser personnellement. Aucun envoi par papier ou courriel ne seront pris en compte. Au-delà de la date limite de dépôt, aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte par notre service. Un mode opératoire est mis à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,



Cyrille BOURGERY

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution à :

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Monsieur le directeur de cabinet
Madame la secrétaire générale d'académie
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Monsieur le chef de la division des systèmes d'information
Monsieur le chef de la division des moyens généraux
Monsieur le responsable du service de la prospective et de statistiques
Monsieur le délégué académique à la protection des données
Monsieur l'ingénieur régional de l'équipement, responsable du service du patrimoine
Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims
Madame la déléguée régionale adjointe Grand Est de l'ONISEP (site de Reims)
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

